

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2197

15 octobre 2010

SOMMAIRE

402 Consulting S.à r.l.	105448	Interfund Sicav	105421
4sigma (Luxembourg) Sàrl	105447	JBS S.à r.l.	105422
Aberdeen European Balanced Property Fund	105452	KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl ...	105422
Alpha Square S.A.	105453	Lakey Corp S.à r.l.	105423
Amber Trust Management S.A.	105455	LBREP III Annandale S.à r.l.	105423
Archway S.à r.l.	105452	LBREP III Fimit S.à r.l.	105423
as you like it	105448	LBREP III Immit S.à r.l.	105423
AVANA Investment Management Compa- ny	105453	LBREP III Marina Towers S.à r.l.	105424
Belfil S.A.	105456	L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle)	105422
Bios S.A.	105456	Mecora	105424
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	105453	Mediterranean Holding (Luxembourg) ..	105429
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	105453	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	105420
Blackstone Lux S.à r.l.	105454	OP-Invest CHF Management S.A.	105430
Blackstone Lux S.à r.l.	105454	Optique Himmes Kayl S.à r.l.	105430
Blackstone Lux S.à r.l.	105454	Pact Finance S.à r.l.	105431
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l.	105454	Partners Group Listed Investments SICAV	105430
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l.	105455	Pomost Investment S.à r.l.	105430
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l.	105455	Pradera Central Management S.à r.l. ...	105455
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l.	105455	Retail Invest S.à.r.l.	105422
Box Storage S.A.	105456	Ribegla S.A.	105431
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l.	105456	SES Global Africa	105424
BRE/German Holdco 4 S.à r.l.	105456	SGBT European Major Investments S.A.	105445
Ceres Luxembourg Holding S.à r.l.	105427	S.L.P.P. S.A.	105448
Duferco Participations Holding S.A.	105434	SMSC Holdings S.à r.l.	105446
Golden Ring Finance S.A.	105421	Thander S.A.	105446
HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l.	105420	Tiger Cats Investment, S.à r.l.	105410
HRE Investment Holdings II-A S.à r.l.	105420	Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l. ...	105446
Immobilière Beaumont S.A.	105421	Union Financière Immobilière Luxem- bourgeoise	105447
Immobilière Royale	105421	Winnipeg TE S.à r.l.	105447
Innpact S.à r.l.	105420	Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c.	105447
		Winnipeg TX S.à r.l.	105447

Tiger Cats Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.256.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Korea Investment Corporation, a company incorporated under the laws of Korea, having its registered office at 16F Seoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga, Jung-gu, Seoul 100-768, Korea, registered under the number 104-81-95021, here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Tiger Cats Investment, S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at twenty thousand Canadian Dollars (CND 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form (the Ordinary Shares) without par value. The Company may also create and issue (i) class A “tracker” shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share) as well as (ii) class B “tracker” shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share) (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon its issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, and subject to the provisions of the Law, if the Board and/or the general meeting of the shareholders, as the case may be, and in accordance with the applicable laws, decide(s) to distribute all further profits, these further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of the Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the underlying investment which the Class A Shares are tracking, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class A Shares, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(b) the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of the Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the underlying investment which the Class B Shares are tracking, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class B Shares, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(c) any other distributable amount (net of costs and expenses not directly related to underlying investments the Class A Shares and the Class B Shares are tracking) not referred to in (a) and (b) above may be distributed to the holders of the Ordinary Shares and of the Class A Shares and Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in respect of such shares.

15.3. Interim dividends may be distributed, subject to article 15.2, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Korea Investment Corporation, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CND 20,000).

The amount of twenty thousand Canadian Dollars (CND 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Korea Investment Corporation, a company incorporated under the laws of Korea, having its registered office at 16F Seoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga, Jung-gu, Seoul 100-768, Korea, registered under the number 104-81-95021.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Kuy Ly ANG, born on Feb 16, 1967, in Phnom Penh, Cambodia, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Freddy DIEBOLD, born on May 5, 1971, in Arras, France, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Korea Investment Corporation, une société constituée selon les lois de la Corée, ayant son siège social au 16F Séoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga, Jung-gu, Séoul 100-768, Corée, immatriculée sous le numéro 104-81-95021,

ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Tiger Cats Investment, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CND 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative (les Parts Sociales Ordinaires) sans valeur nominale. La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales "traçantes" de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A) ainsi que (ii) des parts sociales "traçantes" de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B) (ensemble, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et indépendamment de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe désignée comme une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Outre le capital social, il peut être créé un compte de prime, sur lequel toute prime versée pour toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission versée concernant la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique dès son émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique d'Actions Traçantes, qui sera dénommée par la lettre correspondante.

5.4. Toutes les Part Sociales auront des droits égaux, sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3.Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent du bénéfice net de la Société est affecté pour l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent du capital social.

15.2. Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve légale ci-dessus, et sous réserve des dispositions de la Loi, si le Conseil et/ou l'Assemblée Générale le cas échéant, décide(nt) en conformité avec les lois applicables, de distribuer tous les bénéfices supplémentaires, tous ces bénéfices supplémentaires seront distribués et versés de la manière suivante:

a) Les détenteurs des Actions de Classe A au moment de cette distribution, au pro rata conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Actions de Classe A dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des investissements sous-jacents que les Parts Sociales de Classe A suivent, moins (i) tous coûts ou frais directement liés aux Parts Sociales de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

b) Les détenteurs des Actions de Classe B au moment de cette distribution, au pro rata conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Actions de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des investissements sous-jacents que les Parts Sociales de Classe B suivent, moins (i) tous coûts ou frais directement liés aux Parts Sociales de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

c) tout autre montant distribuable (net des coûts et frais qui ne sont pas directement liés aux investissements sous-jacents que les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B suivent) non mentionné sous (a) et (b) ci-dessus peut être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe A et de Classe B au moment de cette distribution, au pro rata conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) pour ces parts sociales.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, sous réserve de l'article 15.2, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) les comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Korea Investment Corporation, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CND 20.000).

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CND 20.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.300,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. Korea Investment Corporation, une société constituée selon les lois de la Corée, ayant son siège social au 16F Séoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga, Jung-gu, Séoul 100-768, Corée, immatriculée sous le numéro 104-81-95021,

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Kuy Ly ANG, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, avec adresse professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Freddy DIEBOLD, né le 5 mai 1971 à Arras, France, avec adresse professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: N. VAN HEULE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37691. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010120072/552.

(100136132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120336/10.

(100135611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010120353/12.

(100135462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120337/10.

(100135608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Innpact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 134.935.

Les associés se sont réunis le 23 juillet 2010 et ont pris la décision unanime de transférer le siège social de Innpack S.à.r.l. à l'adresse suivante:

5, rue Jean Bertels

L-1230 Luxembourg

Luxembourg le 23 juillet 2010.

Patrick Goodman / Arnaud Gillin

Associé / Associé

Référence de publication: 2010120340/14.

(100135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120342/10.

(100135670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Golden Ring Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.588.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 1^{er} septembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} septembre 2010; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.*Pour la société*

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121281/20.

(100136718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120343/10.

(100135676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Interfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 8.074.

Rectificatif suivant extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 5 septembre 2002 sous le numéro 66342/000/14

Il est porté à la connaissance que le siège social de la Société est situé au 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, et non au 17A, rue des Bains, B.P. 1642, L-1016 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010120344/13.

(100135350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

JBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010120345/14.

(100135646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Retail Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Petra Ekas, gérant de la Société, est désormais fixée à Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6BR, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 août 2010.

Pour extrait conforme

Retail Invest S.à r.l.

Représentée par Monsieur Augusto Bessi

Gérant

Référence de publication: 2010120361/17.

(100135584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

KEYNOTE Conseil Informatique Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 142.066.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120346/10.

(100135310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.606.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120347/10.

(100135309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Lakey Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Alexandra Petitjean / Eric lechat
Attorneys in fact A

Référence de publication: 2010120348/13.

(100135600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 195.725,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.052.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBREP III Annandale S.à. r.l.
Signature

Référence de publication: 2010120349/14.

(100135483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.397.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBREP III Fimit S.à. r.l.
Signature

Référence de publication: 2010120350/14.

(100135482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.899.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBREP III Immit S.à. r.l.
Signature

Référence de publication: 2010120351/14.

(100135476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBREP III Marina Towers S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2010120352/14.

(100135479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Suite à cette même assemblée, la démission de Monsieur Mark Rigolle de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 22 février 2010 et Monsieur Andrew Browne, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, a été coopté et donc nommé comme administrateur avec effet au 31 mars 2010, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 31 mars 2010.

Pour la société

Miriam Murphy

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2010120738/19.

(100136495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Mecora, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.233.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am siebten Juni.

Vor mir, Bernard SPROTEN, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

ist erschienen:

Herr Artur Peter JOUSTEN, geboren zu Weywertz am 26. Dezember 1943, Ehegatte von Frau Renate Christine Hubertine PIRONT, geboren zu Recht am 15. November 1947, wohnhaft in 4780 Sankt Vith - Recht, Zur Ochsenbaracke, Nummer 8A.

Der Erschienene hat mich gebeten, die Gründung und Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Firma - Sitz - Gegenstand - Dauer

Art. 1. Durch gegenwärtige Urkunde wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch das luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915, welches mehrfach abgeändert und ergänzt wurde, sowie durch die vorliegende Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "MECORA" an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss, 19.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind folgende Tätigkeiten:

- die Immobilienforderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten, Beratungs- und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Sie kann alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Art. 5. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 6. Das Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million fünfhunderttausend (1.500.000,00) Euro. Dieses Kapital wird dargestellt durch 100 Gesellschaftsanteile ohne Angabe eines Nennwertes. Jeder Anteil stellt ein Hundertstel des Kapitals dar.

Das Kapital wird mittels Sacheinlage wie folgt vollständig durch den Gründer der Gesellschaft gezeichnet und liberiert:

Herr Artur Jousten bringt 4.000 Anteile der belgischen Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung "WIESEN-PIRONT GmbH", mit Sitz in 4770 Amel-Born - Gewerbezone - Kaiserbaracke 8A, in die Gesellschaft ein.

Bewertung - Vergütung

Der Wert der vorbezeichneten, eingebrachten Gesellschaftsanteile wird auf 1.500.000,00 Euro durch den Gründer festgelegt. Als Vergütung für diese Sacheinlage werden die 100 Gesellschaftsanteile mit einem Ausgabewert von 1.500.000,00 Euro vollständig dem erschienenen Gründer, der annimmt, zugeteilt.

Allgemeine Bedingungen der Sacheinlagen

a) Besitz und Risiken in Bezug auf die eingebrachten Anteile gehen mit dem heutigen Tage auf die hiermit gegründete Gesellschaft über.

Ab dem heutigen Tage steht der Gesellschaft der Nutzen bezüglich der eingebrachten Gesellschaftsanteile zu mit der Verpflichtung und Auflage, ab diesem Datum alle Lasten, Steuern und Abgaben bezüglich dieser Sacheinlagen zu tragen und zu begleichen.

b) Die Einbringung erfolgt mit den üblichen, rechtlichen und tatsächlichen Garantien.

c) Die Gesellschaft wird alle gesetzlichen Formalitäten durchführen, um die Übertragung der eingebrachten Gesellschaftsanteile Dritten gegenüber rechtswirksam werden zu lassen.

d) Die Parteien verpflichten sich, die Übertragung unverzüglich im Anteilregister der Gesellschaft „Wiesen-Piront GmbH“ einzutragen und zu unterschreiben.

e) Die Einbringung erfolgt für frei von irgendwelchen Verpfändungen der hiervor beschriebenen Sacheinlagen.

Der Gründer stellt fest, dass das eingangs erwähnte Kapital vollständig mittels Einbringung der vorbezeichneten Sacheinlagen gezeichnet und liberiert wurde.

Art. 7.

(1) Die Gesellschaftsanteile sind von einem Gesellschafter auf den anderen frei übertragbar.

Jede Verfügung über Geschäftsanteile oder Teile von solchen oder deren Verpfändung zugunsten eines oder mehrerer Nicht-Gesellschafter und jede Übertragung von Todes wegen ist nur mit Zustimmung der Gesellschafter aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung zulässig. In dieser Hinsicht sind die Bestimmungen des Artikels 189 des luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes zu beachten.

(2) Bei Abtretung von Gesellschaftsanteilen an einen NichtGesellschafter steht den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Beteiligung ein Vorkaufsrecht zu dem Preis zu, der entsprechend Artikel 189, Absatz 6, des luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes festgelegt wird. Macht ein Gesellschafter von seinem Vorkaufsrecht nicht innerhalb von zwei Monaten durch schriftliche Erklärung Gebrauch, geht das Recht anteilig auf die verbleibenden Gesellschafter über. Der Erwerb durch Vorkaufsberechtigte bedarf nicht der Zustimmung gemäß Absatz 1.

Geschäftsführung

Art. 8.

(1) Die Geschäfte der Firma im Rahmen des Gegenstandes werden durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Diese sind für sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen zuständig.

Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung bestellt.

Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, wird die Gesellschaft im Rahmen von sämtlichen Verwaltungs- und Verfügungshandlungen nur durch zwei Geschäftsführer, die gemeinsam unterschreiben müssen, rechtsgültig vertreten.

(2) Im Verhältnis zur Gesellschaft ist jeder Geschäftsführer verpflichtet, die Geschäftsführungsbeschränkungen einzuhalten, welche durch Gesetz, Satzung, Geschäftsführeranstellungsvertrag und/oder aus einer von der Generalversammlung erlassenen Geschäftsordnung festgesetzt sind oder werden.

Die Befugnis zur Geschäftsführung umfasst die Vornahme aller Maßnahmen im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes der Gesellschaft.

Die Geschäftsführer bedürfen der vorherigen Zustimmung durch Generalversammlungsbeschluss für alle Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb der Gesellschaft hinausgehen.

(3) Zur Vornahme von Rechtsgeschäften, welche über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen, und für alle Maßnahmen, die in ungewöhnlichem Ausmaß in den Vermögensstand, die Organisation oder den Charakter der Gesellschaft eingreifen, muss die vorherige Zustimmung der Generalversammlung, eingeholt werden.

Dies gilt insbesondere für folgende Rechtsgeschäfte:

- Veräußerung, Verlegung und Stilllegung des Geschäftes oder wesentlicher Geschäftsteile sowie die Aufgabe wesentlicher Tätigkeitsbereiche.

- Errichtung von Zweigniederlassungen.

- Erteilung und Widerruf von Prokuren und Handlungsvollmachten.

- Gründung, Erwerb oder Veräußerung von anderen Unternehmen unter Beteiligung der Gesellschaft an anderen Unternehmen oder Unternehmensbeteiligungen, oder Beendigung, Errichtung und Auflösung von Tochtergesellschaften, Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen, Aufnahme neuer und Aufgabe bestehender Geschäftszweige.

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Verpflichtung zur Vornahme solcher Rechtsgeschäfte.

- bauliche Maßnahmen und Anschaffung von Sachmitteln aller Art, soweit die hierfür erforderlichen Aufwendungen einen Betrag von fünftausend (5.000,00) Euro übersteigen.

- Festlegung oder Änderung des gegebenenfalls von der Generalversammlung festgelegten Investitions- und Finanzierungsrahmenplanes.

- Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; Abschluss, Änderung oder Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern, soweit die Gesellschaft über den steuerlich zulässigen Rahmen von Direktversicherungen hinaus verpflichtet wird.

- Gewährung von Krediten und Darlehen mit Ausnahme von Darlehen an Mitarbeiter in Höhe von bis zu einer Monatsnettovergütung und einer Laufzeit von bis zu drei Monaten.

- alle Maßnahmen, die für die Gesellschaft wirtschaftlich eine Belastung von mehr als fünftausend (5.000,00) Euro im Einzelfall zur Folge haben.

- Übernahme von Bürgschaften jeder Art sowie der Beschluss von Sicherungsübereignungsverträgen sowie Verpfändungen.

Beschlüsse der Generalversammlung, durch welche obige Geschäfte genehmigt werden, müssen grundsätzlich einstimmig gefasst werden. In diesem Falle ist mit Einstimmigkeit die Gesamtheit der Stimmen aller Gesellschafter gemeint, und nicht die Gesamtheit der Stimmen der bei der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Mitglieder, da davon auszugehen ist, dass die Säumigen sich dem betroffenen Vorschlag widersetzen.

Wenn bei einer ersten Generalversammlung, auf deren Tagesordnung die Genehmigung eines obiger Geschäfte steht, nicht alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, kann eine zweite Versammlung, die frühestens 14 Tage nach der ersten Versammlung stattfindet, mit der gleichen Tagesordnung einberufen werden. Falls bei dieser zweiten Versammlung nicht alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, ist ein einstimmiger Beschluss der anwesenden und vertretenen Gesellschafter ausreichend.

Die Vertretungsbefugnis der Geschäftsführer dritten Personen gegenüber wird nicht beschränkt durch die hiervor festgelegten Beschränkungen für die Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind auch nicht verpflichtet, Dritten gegenüber den auf Grund der vorstehenden Bestimmungen gefassten Generalversammlungsbeschluss nachzuweisen.

Geschäftsjahr - Generalversammlung - Inventar - Liquidation

Art. 9. Das Geschäftsjahr erstreckt sich alljährlich vom ersten Januar bis einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und es endet am 31. Dezember 2010.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem in Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Montag im Monat Juni eines jeden Jahres, um 20.00 Uhr, erstmalig im Jahre 2011.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 11. Geschäftsbücher werden in üblicher und gesetzlicher Form geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres stellt die Geschäftsführung ein Generalinventar über alle Aktiva und Passiva auf, sowie eine Bilanz.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Entmündigung oder die Konkurserklärung eines Gesellschafters oder eines Geschäftsführers aufgelöst.

Art. 13. Die Erben, Rechtsnachfolger, Berechtigten oder Gläubiger eines Gesellschafters, sind unter keinen Umständen dazu berechtigt, Siegel auf das Gesellschaftsvermögen und die Gesellschaftspapiere anlegen zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltung der Gesellschaft einzumischen; die Gesellschaftsinventare allein können ihnen zur Wahrung ihrer Interessen dienlich sein.

Gesellschafterbeschluss

Anschließend an die Gründung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung hat der einzige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf vier festgesetzt. Die Mandate werden unentgeltlich ausgeübt.

Als Geschäftsführer werden ernannt:

- Frau Myriam Jousten, geboren zu Berchem Sainte Agathe am 11. Oktober 1972, Ehefrau des Herrn Armin Marcel Spoden, wohnhaft in Sankt Vith - Recht, Rodter Weg, 10A

- Herr Olivier Jousten, geboren in Berchem Sainte Agathe am 10. Februar 1971, wohnhaft in Sankt Vith, Büchelstraße, 12/1/1

- Herr Eric Jousten, geboren in Malmédy am 25. Dezember 1978, wohnhaft in Bütgenbach, Lindenallee, 25A

- Herr Christian Jousten, geboren in Malmédy am 25. Dezember 1978, wohnhaft in Sankt Vith - Lommersweiler, 94.

Diese vier Geschäftsführer sind hier miterschieden und erklären, die Mandate anzunehmen.

Die Kosten, Gebühren und Honorare, die der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung entstehen, werden auf etwa 2.600,00 Euro geschätzt.

Identitätsbestätigung

Der amtierende Notar erklärt, dass er die Namen, Vornamen, Geburtsorte und -daten sowie Wohnsitze der Parteien und Intervenierenden aufgrund ihrer Identitätskarten festgestellt hat.

Schreibgebühr

Die durch den Notar zu zahlende Schreibgebühr beläuft sich auf fünfundneunzig (95,00) Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Sankt Vith/Belgien, am eingangs erwähnten Datum.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der unterzeichnende Notar die Urkunde kommentiert hat, sowie nach Genehmigung hat der erschienene Gründer mit den intervenierenden Geschäftsführern und mir, Notar, unterschrieben.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2010. Relation: DIE/2010/6087. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Signature.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Bernard SPROTEN

Notar

Référence de publication: 2010120354/168.

(100135709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Ceres Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.277.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Frank MOISSON, employé privé, né le 22 septembre 1973 à Metz, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social l'acquisition et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toutes participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, de capitaux ou sociétés civiles, ainsi que de tous autres biens, droits et valeurs, mobiliers et immobiliers, en vue d'en effectuer la gestion patrimoniale, et d'en favoriser le développement.

Elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment assistance administrative, comptable et financière à ses filiales et emplois de biens sociaux.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CERES LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant ou les gérants peuvent proposer aux associés de distribuer un acompte sur dividendes pour autant que soit établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Frank MOISSON, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frank MOISSON, employé privé, né le 22 septembre 1973 à Metz, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOISSON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10386. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010120521/102.

(100136878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Mediterranean Holding (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120355/10.

(100135680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

OP-Invest CHF Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.935.

Herr François Pauly, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 15. Juni 2010 sein Mandat als Verwaltungsratsvorsitzender niedergelegt.

Herr Alfons Peter Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 2. August 2010 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im September 2010

Unterschriften.

Référence de publication: 2010120356/13.

(100135582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Optique Himmes Kayl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 83, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 147.187.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120357/10.

(100135312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Partners Group Listed Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 143.187.

Herr Thomas Haselhorst hat mit Datum vom 31. August 2010 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit Datum zum 1. September 2010 wird Herr Loris Di Vora als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 kooptiert.

Geschäftsadresse von Herrn Di Vora: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. September 2010.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für Partners Group Listed Investments SICAV

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010120358/16.

(100135575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010120359/14.

(100135663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.
Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010120360/13.

(100135254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Ribegla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.228.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holding Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet gemäss Akt Paul Bettingen am 14. November 1988, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 18 vom 23. Januar 1989, RCS Nummer B 96272, hier vertreten durch Herrn Herrmann-Josef LENZ, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Hinderhausen, 82.

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX, Euro Financial Control and Tax Consult S.à r.l.", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, eingeschrieben im RCS unter der Nummer B 95951,

hier vertreten durch Herrn Herrmann-Josef LENZ, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82.

Dieser Erschienenen, handelnd in seinen vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "RIBEGLA S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwertung von Patenten, Marken- und Warenrechten. Die Gesellschaft soll sich insbesondere mit der Verwaltung und Weiterverwertung des Patentrechts und Gebrauchsmusterrechts "Technologie zur Gewinnung der Energie aus Biomasse" befassen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31.000) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist

nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

Die anonyme Holding Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING SAH", vorgenannt, sechshundertneunzehn Aktien	619
Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX, Euro Financial Control and Tax Consult S.à r.l.", vorgenannt, eine Aktie	1
Total: sechshundertzwanzig Aktien	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend (31.000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrühren.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausenddreihundert (1.300) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3); diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden für die Dauer von sechs Jahren ernannt:
 - Herr Gerhard RIEDER, Privatbeamter, geboren am 11. Mai 1953 in Bellheim (Deutschland), Matrikelnummer 1953 05 11 556, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves
 - Dame Christa SCHUMACHER, Privatbeamtin, geboren am 12. Mai 1951 in Recklinghausen (Deutschland), Matrikel Nr. 1951 05 12 483, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves
 - Die Aktiengesellschaft Lux-Stahl A.G., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 940 vom 9. Dezember 1999, RCS Nummer B78042, hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Gerhard Rieder, vorgenannt.
- Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herr Gerhard RIEDER, vorgenannt
- Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.
- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid, Matrikel N° 1955 05 16 597, (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82 .

6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd in den oben erwähnten Eigenschaften, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. Relation: DIE/2010/8073. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 25. August 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010120362/158.

(100135441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.276.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of September.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED", having its registered office in St. Peter Port, Guernsey, Channel Island, registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 22607, incorporated on the 23 May 1990 (the "Company").

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15.425.452 (fifteen million four hundred twenty five thousand four hundred fifty two) ordinary shares of USD 10,- (ten US Dollar) each, representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

All shareholders present and their proxies furthermore explicitly declare to renounce to all formalities relating to the convening of general meetings and declare to be fully acquainted with the agenda of the meeting as well as with the wording of the new articles of association after the transfer of the Company's registered office and place of administration to Luxembourg, including especially the exact wording of the object of the Company after the transfer of its registered office and place of administration.

III.- The meeting further acknowledges that the following documents are submitted to the meeting:

- a certificate of good standing attesting that the Company has been legally incorporated in Guernsey;
- a certified copy of the special resolutions of the shareholders of the Company dated on the 15th of July 2010 and adopted in accordance with the laws of Guernsey, deciding to transfer the registered office to Luxembourg;
- a copy of the Memorandum and Association of Incorporation of the Company before transfer; and
- evidence from the Registrar of Companies at Guernsey that the special resolutions of the shareholders of the Company referred to above has been presented for filing with the Registrar of Companies.

Those documents are remaining attached to the present deed.

IV.- The chairman declared that the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to transfer the registered office and place of administration of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg, effective from the end of the present extraordinary general meeting of the shareholders and to submit the Company to Luxembourg law.

2. Decision to determine the registered office and the central administration of the Company in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Decision to change the name of the Company from "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED" into "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A." and to amend article 1 of the articles of association of the Company in this respect.

4. Decision to change the legal form of the Company into a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) and to amend and restate the articles of association of the Company in order to put them in accordance with the legal requirements of Luxembourg law and more in particular, to modify the object of the Company and to effect other modifications, everything in accordance with the new articles of association of the Company that the shareholders present and their proxies are fully acquainted with and that are submitted to the meeting.

5. Appointment of the board of directors and the statutory auditor.

V.- The chairman states: the Company wishes to establish its registered office and place of administration in Luxembourg.

As appears from the above mentioned shareholders' special resolutions dated on the 15th July 2010, the general meeting of shareholders of the Company already decided unanimously to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, this meeting being convened to vote a second time on the transfer of the registered office from Guernsey to Luxembourg and to authenticate this resolution according to the formalities of Luxembourg law. These special resolutions of the shareholders will be attached to this notarial deed.

Furthermore it was decided to entrust this general assembly with the modification of the name, the legal form and the object of the Company, the other modifications mentioned hereinafter and the modifications necessary to conform the current bylaws of the Company with the legal Luxembourg requirements and the appointment of the board of directors and the statutory auditor.

The chairman submits to the meeting the last audited balance sheet of the Company as of 30 September 2009, and interim management accounts of the Company as of 30 June 2010.

The above-mentioned management accounts, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties, shall remain annexed to this deed.

Thereupon the meeting takes up the agenda and after deliberation the following resolutions are unanimously taken:

First resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office and place of administration of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg, effective from the end of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

From this date, the Company shall be treated as a commercial company having its domicile in the Grand Duchy of Luxembourg in compliance with articles 2 and 159 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) and will be governed by Luxembourg laws.

Second resolution:

The general meeting resolves that the registered office and the central administration of the Company will be at L-2552 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Third resolution:

The general meeting resolves to change the name of the Company from "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED" to "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A." and to amend article 1 of the Articles of Association of the Company in this respect.

The general meeting states that henceforth the Company is governed by Luxembourg law, to the exclusion of any other law. Now therefore, the following resolutions are taken under and according to Luxembourg law.

Fourth resolution:

The general meeting resolves:

- to change the legal form of the Company into a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme);
- to proceed with the restatement of the articles of association of the Company to adapt them to the Luxembourg law so that the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present articles of association (the "Articles") (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions as the Company shall deem fit, including, but not limited to, (i) the granting to any company, entity or person in which it has a direct or indirect partic-

ipation or in which it has a direct or indirect financial interest, or other kind of interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs or is in any way affiliated to the Company, as well as to any person or third party that the Company deems fit for its business, the group to which the Company belongs or for the realization of its business purpose, of any assistance, loan, advance, security or guarantee; (ii) the issuance of any security or guarantee to any party to secure the obligations of any of the beforementioned companies, entities or persons; (iii) the borrowing and raising money in any manner and for any purposes and the securing by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 154,254,520,- (one hundred fifty four million, two hundred fifty four thousand, five hundred twenty US dollar) divided into 15,425,452 (fifteen million four hundred twenty five thousand four hundred fifty two) ordinary shares of USD 10,- (ten US Dollar) each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of shares. No shares in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until any right of pre-emption, or transfer restrictions (if any), contractually agreed between the Company and its shareholders shall have been exhausted.

No limitation shall apply to a transfer of shares desired to be made merely for the purpose of effectuating the appointment of new trustees, provided that it is proven to the satisfaction of the board of directors that such is the case. The transfer of shares shall be in the usual common form or in such other form as the directors may in their discretion think fit to accept.

The restrictions on transfers contained herein shall not apply to any transfer agreed in writing by all the shareholders of the Company and the Company.

Title III - Management

Art. 9. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors that shall be constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors and be composed of at least three directors, whatever their respective type.

Where the company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall also appoint among the type A directors, a President and one or more Vice-Presidents, in the same manner.

The remuneration, if any, of the directors shall be determined by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts or to take any action necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of two Type A directors or of one Type A director and one Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 11. Board of directors. At each board meeting, the board shall elect among its members a chairman who shall preside the meeting.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by request of any director.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a directors' meeting, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time, and shall be deemed held in the place where the chairman of the meeting is situated. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than two of the total number of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than the majority of the directors present and represented.

The chairman shall not have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 13. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 14. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 5 (five) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

During the second meeting, resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned blank or invalid vote.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of March at 4.00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of October of one year and ends on the 30th of September of the next year.

Art. 16. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 17. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 18. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide in accordance with articles 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 19. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not be shareholder.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the extraordinary general meeting of shareholders by means of a resolution taken in the manner provided for amendments to the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 21. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and amendments thereto.

Transitional provision:

The first fiscal year in the Grand-Duchy of Luxembourg shall begin on the date of this general meeting and end on the 30th of September 2010, while the current financial year remains unchanged from the 1st of October 2009 until the 30th of September 2010.

Fifth resolution:

The general meeting decides to set the number of Directors at eight and that of the auditors at one.

1) Mr. Bruno Bolfo, born on August 11, 1941, in Lavagna, Italy, with office address at Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland;

Mr. Benedict J. Sciortino, born on June 29, 1950, in New-York, USA, with office address at Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland;

Mr. Antonio Gozzi, born on April 15, 1954, in Chiavari, Italy, residing in Corso Lima 23, Chiavari, Italy

are each appointed as type A director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015; Mr. Bruno Bolfo, Mr. Benedict J. Sciortino, and Mr. Antonio Gozzi being respectively also appointed as President and Vice-Presidents of the Company.

Mr. Paolo Foti, born on July 21, 1955, in Genoa, Italy, with office address at Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland

Mr. Robert Stein, born on April 7, 1945, in New Jersey (USA), residing at 60 Riverside Drive, 10024 New York, USA;

Mr. Libert Froidmont, born on November 4, 1953 at Macquenoise, Belgium, residing at Rue du Pirlu, Vêves, Celles, 15 B -5561 Celle-Lez-Dinant, Belgium;

Mr. Matthew De Morgan, born on May 15, 1970, in Guildford, UK, with office address at Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland;

Mr. Bruno Beernaerts, born on November 4, 1963, in Ixelles (Belgium), residing professionally at 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

are appointed as type B director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015;

2) REVICONULT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 139.013, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015.

Expenses:

The capital of the company is evaluated at EUR 120,294,430.- (one hundred twenty million two hundred ninety-four thousand four hundred thirty Euros).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ten thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED", ayant son siège social à St. Peter Port, Guernesey, Channel Island, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 22607 et constituée le 23 mai 1990 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 15.425.452 (quinze million quatre cent vingt cinq mille et quatre cent cinquante deux) actions ordinaires, toutes ayant une valeur nominale de USD 10,-(dix US Dollars), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des assemblées générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social et de l'administration centrale.

III.- L'assemblée générale des actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- un certificat d'honorabilité certifiant que la Société a été dûment constituée à Guernesey et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie certifiée des résolutions spéciales passée par les actionnaires de la Société le 15 juillet 2010 et adoptées conformément à la loi de Guernesey, décidant du transfert du siège social de la Guernesey à Luxembourg;

- une copie conforme des statuts de la Société avant le transfert;

- un document reçu de la part du Registre des Sociétés de Guernesey, établissant que les résolutions spéciales des actionnaires ci-dessus mentionnées ont été dûment présentée audits Registre des Sociétés.

Ces documents resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Guernesey vers le Grand Duché de Luxembourg avec effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire des associés et soumission de la Société au droit luxembourgeois;

2. Décision de déterminer le lieu du siège statutaire et l'administration centrale de la Société à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg;

3. Décision de changer le nom de la Société de "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED" en "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A." et de modifier corrélativement l'article 1^{er} des statuts de la Société;

4. Décision de changer la forme sociale de la Société en la transformant en une société anonyme de droit luxembourgeois et de modifier l'intégralité des statuts de la Société pour satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise, et en particulier de modifier l'objet de la Société et d'effectuer toutes autres modifications, le tout conformément aux nouveaux statuts de la Société dont les actionnaires présents et leur mandataires ont pleine connaissance, et qui sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires;

5. Election du conseil d'administration et nomination du commissaire aux comptes.

V.- Le Président déclare: Que la Société décide d'établir son siège social et son administration centrale à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions spéciales des Actionnaires mentionnées ci-dessus du 15 juillet 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Guernesey vers Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Ces résolutions spéciales des actionnaires de la Société resteront, ainsi que dit plus haut, annexées au présent acte notarié.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications du nom, de la forme sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-après et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises, de même que l'élection du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale les dernier comptes audités de la Société au 30 septembre 2009 ainsi qu'une situation intérimaire datée du 30 juin 2010.

Les situations financières ci-avant mentionnées, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Guernesey à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

A partir de cette date, la Société devra être traitée comme une société commerciale ayant son domicile au Grand Duché de Luxembourg en accord avec les articles 2 et 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée) et sera régie par le droit luxembourgeois.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide que le lieu du siège statutaire et l'administration centrale de la Société seront au 12, rue Guillaume Schneider, L-2552 Luxembourg.

Troisième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer le nom de la Société de "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING LIMITED" en "DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A" et de modifier corrélativement l'article 1^{er} des statuts de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide que la Société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide:

- de changer la forme sociale de la Société en la transformant en une société anonyme;
- de procéder à la refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales que la société jugera utile et incluant notamment (i) l'octroi à toutes sociétés, entités ou personnes dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou tout autre intérêt, ou appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou qui est d'une manière ou d'une autre affiliée à la Société, ainsi qu'à tous tiers que la Société considère utile pour ses activités, le groupe auquel la Société appartient ou pour la réalisation de son objet social, de tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties; (ii) l'octroi de toute sûreté ou garantie à toute partie afin de garantir les obligations des sociétés, entités ou personnes ci-dessus mentionnées; (iii) ainsi que le recours à l'emprunt ou la levée de fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et la garantie par tout moyen qu'elle jugera approprié du remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 154.254.520,- (cent cinquante quatre million deux cent cinquante quatre mille et cinq cent vingt US Dollars), divisé en 15.425.452 (quinze million quatre cent vingt cinq mille quatre cent cinquante deux) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 10,- (dix US Dollar), totalement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Transfert des actions. Aucune action de la Société ne peut être vendue ou transférée par l'un quelconque des actionnaires, à moins que et jusqu'à ce que tout droit de préemption, ou toute restriction de transfert (le cas échéant), convenu contractuellement entre la Société et ses actionnaires n'ait été épuisé.

Aucune limitation ne s'appliquera quant au transfert d'actions ayant simplement pour objet de procéder à la nomination de nouveaux «trustees», à condition néanmoins qu'il soit prouvé de manière satisfaisante au conseil d'administration que tel est bien le cas. Le transfert d'actions s'effectuera dans leur forme usuelle commune, ou dans toute autre forme que les administrateurs à leur discrétion, pourront juger opportun d'accepter.

Les restrictions de transfert prévues par le présent article ne s'appliquent pas en cas de transfert approuvé par écrit par l'ensemble des actionnaires de la Société et par la Société.

Titre III - Gestion

Art. 9. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et constitué de deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

Si la société est détenue par un seul actionnaire, la gestion pourra être effectuée par un seul administrateur qui aura les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désigne de la même manière au sein des administrateurs de type A, un Président ainsi qu'un ou plusieurs Vice-Président.

La rémunération, le cas échéant, des administrateurs sera déterminée par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoir(s) pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 11. Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président de séance qui présidera la réunion.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un quelconque des administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment, la réunion est censée se tenir à l'endroit où est situé le président de la séance. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelque en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins deux administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés.

Le président de séance ne dispose pas d'un vote prépondérant.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président de séance ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président de séance ou par deux administrateurs.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 14. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars à 16 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président de séance, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 17. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 18. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 19. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé(s).

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise en cas de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 21. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

La première année fiscale au Grand-Duché de Luxembourg commencera au jour de la présente assemblée générale des actionnaires et prendra fin le 30 septembre 2010, tandis que l'année sociale demeure inchangée, à savoir qu'elle cours pour la présente exercice du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à huit et celui des commissaires à un.

Sont nommés comme administrateurs:

1) M. Bruno Bolfo, né le 11 août 1941, à Lavagna, Italie, demeurant professionnellement Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Suisse;

M. Benedict J. Sciortino, né le 29 juin 1950, à New-York, USA, demeurant professionnellement Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Suisse;

M. Antonio Gozzi, né le 15 avril 1954 à Chiavari, Italie, demeurant Corso Lima 23, Chiavari, Italie;

sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie A. Leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015; M. Bruno Bolfo, M. Benedict J. Sciortino and M. Antonio Gozzi sont respectivement nommés Président et Vice-Présidents du conseil d'administration de la société.

M. Paolo Foti, né le 21 juillet 1955 à Gene, Italie, et demeurant professionnellement Via Bagutti 9 CH-6900 Lugano, Suisse;

M. Robert Stein, né le 7 avril 1945 à New Jersey et demeurant 60, Riverside Drive, 10024 New York, USA;

M. Libert Froidmont, né le 4 novembre 1953 à Macquenoise, Belgique et demeurant rue du Pirlu, Vêves, Celles 15 à B - 5531 Celles-Lez-Dinant, Belgique;

M. Matthew De Morgan, né le 15 mai 1970 à Guildford, UK, et demeurant professionnellement Via Bagutti 9 CH-6900 Lugano, Suisse;

M Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 1963, à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie B. Leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015.

2) REVICONSLT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.013, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat expire lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015.

Frais:

Le capital social de la société est évalué à EUR 120.294.430,- (cent vingt millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente Euros).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme dix mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2010. Relation LAC/2010/38612. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010120538/630.

(100136857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 23 avril 2010

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

S.G.B.T. EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A.

Régis Meister / Yves Cacclin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120363/16.

(100135734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

SMSC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.648.

—
EXTRAIT

1/ L' adresse de l'administrateur Mr Heiko Brehm est désormais la suivante:

32a Parkstrasse, 67061, Ludwigshafen, Germany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour la Société

ANDREAS DEMMEL

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2010120364/16.

(100135591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.032.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010120365/14.

(100135665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Thander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.464.

—
EDIFAC S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257,

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

THANDER S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 70.464

Date effective: le 19 août 2010

Fait à Luxembourg, le 24 août 2010.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010120366/18.

(100135708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120368/10.

(100135683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Winnipeg TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 98.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010120370/13.

(100135620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 99.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Winnipeg TE S.à r.l.

Represented by Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010120371/13.

(100135614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Winnipeg TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 98.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010120372/13.

(100135622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

4sigma (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010120373/13.

(100135668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

402 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3373 Leudelange, 16, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 115.137.

Les comptes annuels et bilan au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

402 CONSULTING S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2010120374/12.

(100135698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

as you like it, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 8, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 132.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120375/10.

(100136045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.283.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DIX, LE VINGT-SEPT JUILLET.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société L Capital Management représentant du FCPR L Capital 2, ayant son siège social au 22, avenue Montaigne 75382 Paris Cedex 08,

ici représentée par M. Yves Fourchy, administrateur de sociétés, résidant au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, agissant en qualité de directeur pouvant engager la société par sa seule signature.

2) M. Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de S.L.P.P. S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 40.000.000,- (quarante millions d'Euros), représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2015, à augmenter autant qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Une décision à la majorité simple du Conseil est seulement requise pour toutes opérations d'investissements allant jusqu'à € 1.000.000,- (un million d'euros).

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations d'investissements supérieures à € 1.000.000,- (un million d'euros), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent positif du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan et le compte de résultat ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes non prévus par les statuts, que si ceux-ci ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'assemblée générale.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées ou représentées.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 19.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} jeudi du mois de juin 2010 à 19.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. L.Capital 2 F.C.P.R.	quatre mille neuf cent quatre vingt dix neuf actions	4.999
2. Massimo Longoni	une action	1
total	cinq mille actions	5.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000, (cinquante mille Euro), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo LONGONI, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, Luxembourg.

- Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, né à Celles sur Plaine (Vosges), France, le 6 août 1946, résidant au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, France.

- Mme Sylvie ABTAL-COLA, né à Hayange (France), le 13 mai 1967, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Massimo LONGONI, pre-qualifié, est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, il est nommé administrateur délégué de la société.

Le mandat des administrateurs ainsi que de l'administrateur délégué est fixé à UNE année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

3. Ernst & Young S.A. est désignée en charge de la révision des comptes de la société comme commissaire.

- Le mandat du commissaire est fixé à UNE année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

4. Le siège de la société est fixé au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. FOURCHY, M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 juillet 2010, LAC/2010/33990: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120700/212.

(100136993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.066.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Archway S.à r.l.

Robert van 't Hoef

Gérant

Référence de publication: 2010120377/14.

(100135859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2010.

Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Sophie Coccetta / Anne-Marie Muller

Référence de publication: 2010120376/17.

(100136006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Alpha Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 138.916.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120378/10.

(100136041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

AVANA Investment Management Company, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.751.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Septembre 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010120379/14.

(100135857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.185.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120380/13.

(100136154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.185.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120381/13.

(100136174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.155.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120382/13.

(100136130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.155.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120383/13.

(100136133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.155.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120384/13.

(100136173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.041.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120385/13.

(100136122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Amber Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120481/9.

(100136664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.041.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120386/13.

(100136126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.041.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120387/13.

(100136158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.041.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120388/12.

(100136161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.
Pour Pradera Central Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Sophie Coccetta / Sonia Miloche

Référence de publication: 2010120441/16.

(100135978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120389/10.

(100135873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Bios S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 3.055.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010120390/10.

(100136370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Box Storage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 141.265.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010120391/10.

(100136038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/German Holdco 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.983.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120392/14.

(100136167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.
